

Commune de



**COMpte RENDU DE LA SéANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
N°4- 2019**

Lundi 24 juin 2019 à 18 H 30

Étaient présents : M. Eugène REY, Mme Laurence RAVET, M. Alain CHMILEWSKY, Mme Pascale BADIN, M. Paul MASSOT, Mme Hélène BOTTU, Mme Nathalie DUPIN, Mme Delphine COISNE

excusés : M. Olivier FASSION ayant donné pouvoir à Pascale BADIN, M. Thierry BAS ayant donné pouvoir à Eugène REY, M. Xavier VITRY.

Ordre du jour

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2019,
- Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire
- Informations relatives à l'urbanisme
- Tirage au sort jury d'assises 2019 d'après la liste électorale
- Délibération pour soutien au maintien du Bureau de poste de Nivolas-Vermelle
- Délibération pour CAPI, composition du Conseil Communautaire pour le prochain mandat, dans le cadre d'un accord local
- Délibération pour régularisation foncière de la voirie du lotissement dénommé « Les Balcons de la Rivoire »
- Délibération pour SARA Aménagement, rapport annuel de l'élu mandataire
- Délibération pour création du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe et suppression du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Présentation au Conseil municipal du rapport annuel de la CAPI sur le rapport du prix qualité des services d'eau potable et d'assainissement - exercice 2017
- Questions diverses
 - Régularisation parcelle voirie, hypothèques – Immeuble les Sources

- CAPI, budgets prévisionnels 2020 pour voirie, éclairage public, eau et assainissement
- SEDI, groupement d'achat de gaz, nouveau fournisseur
- Tribunal Administratif, BOTTU Fernand, trottoir route de Ruffieu
- Cantine, rentrée septembre
- Entretien écoles à partir d'octobre



1. Secrétaire de séance : Nathalie DUPIN

M. le Maire propose à l'assemblée l'inscription de 3 délibérations de caractère mineur :

- délibération pour la création d'une place de taxi
- délibération pour versement de la subvention européenne au Comité de Jumelage
- délibération pour versement d'une subvention au foot ball club de Meyrié

L'assemblée accepte, à l'unanimité, ces inscriptions.

Inscription des questions diverses :

- point façade bâtiment ancienne mairie
- Photovoltaïque
- Point arrosage place
- Jazz à Vienne et bal d'été

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2019 : approuvé à l'unanimité.

3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, par délibérations n°20140304 du 24 mars 2014 et n°20171201MDEL35 du 1er décembre 2017, le conseil municipal a consenti au Maire certaines délégations. M. le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises.

N° décision	Objet	entreprise	Montant
2019-11	marché réfection de voirie de 250 m de long et 5 m de large	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	23 301,25 € HT

2019-12	bail précaire 1 an local rez de chaussée tènement ZA BION	Mme Karine MAGNETTE	315,46 € HT mensuel
2019-13	Avenant 1 au bail pole multiservice pour augmentation de surface	Sté RELAIS METS'RIÉ SAVEURS	nouveau loyer annuel 4 159,32 € HT
2019-14	animation musicale bal de l'été	Groupe PP BURNES et VOODOOVIBES	500,00 €
2019-15	Vu la requête de M. Fernand BOTTU demandant au tribunal administratif de Grenoble « la remise dans ses limites cadastrales » de sa parcelle, suite à l'aménagement d'un trottoir, route de Ruffieu, pour partie au droit de sa parcelle, décision de défendre la commune dans le contentieux sus-visé.	Maître Claire DEFAUX	3 000 € TTC maximum hors frais de déplacement

4. Informations relatives à l'urbanisme

Mme Pascale BADIN informe l'assemblée des autorisations d'urbanisme prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

5. Tirage au sort jury d'assises 2019 d'après la liste électorale

Vu la circulaire de M. le Préfet du 18 avril 2019, arrêté n° 38.2019.04.17.003, le tirage au sort de trois noms a été fait en début de séance, d'après la liste électorale.

6. Délibération pour soutien au maintien du Bureau de poste de Nivolas-Vermelle

M. le Maire propose de voter une délibération pour demander le maintien du service public « La Poste de qualité et de proximité » du Bureau de poste de Nivolas-Vermelle.

En effet, La Poste a prévu de réduire les heures d'ouverture au public, avec fermeture le samedi et envisage l'implantation d'un relais-Poste Commerçant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Délibération pour CAPI, composition du Conseil Communautaire pour le prochain mandat, dans le cadre d'un accord local

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de délibération sur la composition du conseil communautaire de la CAPI dans le cadre d'un accord local, pour le prochain mandat.

Vu la délibération de la CAPI en date 14 mai 2019, prévoyant de maintenir au prochain mandat le nombre total de conseillers communautaires actuel, soit 70, ainsi que la répartition existante entre les communes membres, selon le tableau ci-

dessous

ANNEXE

NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
Renouvellement des conseils municipaux 2020

Nombre initial de conseillers communautaires pour les communautés d'agglomération de 100 000 à 140 000 habitants : 48
Les calculs sont effectués à partir de la population municipale issue du dernier recensement

Noms de la commune	Population municipale (1er janvier 2019)	Nombre de sièges attribués à la proportionnelle plus forte moyenne	sièges de droit	Composition au prochain mandat à défaut d'accord entre les communes	Composition actuelle	Accord local pour le prochain mandat
Orchier	501	0	1	1	1	1
Chêzeneuve	554	0	1	1	1	1
Châteauvilain	711	0	1	1	1	1
Succieu	733	0	1	1	1	1
Les Éparres	992	0	1	1	1	1
Meyrié	1 006	0	1	1	1	1
Sérézin-de-la-Tour	1 034	0	1	1	1	1
Ecloze-Badinières	1 404	0	1	1	1	1
Four	1 495	0	1	1	1	1
Domarin	1 608	0	1	1	1	1
Maubec	1 724	0	1	1	1	1
Saint-Alban-de-Roche	1 908	1		1	2	2
Satolas-et-Bonce	2 404	1		1	2	2
Vaux-Milleu	2 532	1		1	2	2
Nivolas-Vermelle	2 604	1		1	2	2
Saint-Savin	4 037	2		2	3	3
Ruy-Montceau	4 471	2		2	3	3
Saint-Quentin-Fallavier	6 099	3		3	4	4
La Verpillière	7 104	3		3	4	4
L'Isle-d'Abeau	16 074	9		9	10	10
Villefontaine	18 653	10		10	11	11
Bourgoin-Jallieu	27 651	15		15	16	16
TOTAL	105 299	48	11	59	70	70

M. le Maire propose d'approuver le principe d'accord local tel que défini ci-dessus.
Délibération adoptée à l'unanimité

8. Délibération pour régularisation foncière de la voirie du lotissement dénommé « Les Balcons de la Rivoire »

M. le Maire propose au Conseil municipal de régulariser la voirie du lotissement dénommé « Les Balcons de la Rivoire » 4 actes de vente sont nécessaires pour régulariser cette voie.

Les cessions se feront à l'euro symbolique, les frais d'acte sont à la charge de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

9. Délibération pour SARA Aménagement, rapport annuel de l'élu mandataire

Mme Laurence RAVET, représentante de la commune au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée spéciale de la SARA, présente à l'assemblée le rapport annuel de l'élu mandataire. Elle expose le bilan de l'exercice 2018 et les perspectives de la société.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

10. Délibération pour création du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe et suppression du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Suite à un avancement de grade, Monsieur le Maire propose de créer l'emploi de secrétaire de Mairie dans le cadre d'emploi des rédacteurs, grade rédacteur principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet, 35H par semaine à compter du 1^{er} janvier 2019 et de supprimer l'ancien poste.

Délibération adoptée à l'unanimité

11. Présentation au Conseil municipal du rapport annuel de la CAPI sur le rapport du prix qualité des services d'eau potable et d'assainissement - exercice 2017

M. Paul MASSOT présente à l'assemblée le rapport annuel. Il est à la disposition du public pendant un mois.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

11.1 Délibération pour la création d'une place de taxi

Vu la demande d'autorisation de stationnement de taxi de M. BOURGOIN Jonathan, Monsieur le Maire propose la création d'un emplacement réservé pour taxi.

Délibération adoptée à l'unanimité

11.2 Délibération pour versement de la subvention européenne au Comité de Jumelage

Une subvention de 7 560 euros versée par l'Europe a été obtenue pour les festivités du jumelage entre Meyrié et Cérasu.

Encaissée sur le compte de trésorerie de la commune M. le Maire propose de la reverser au Comité de jumelage, organisateur de la manifestation.

Délibération adoptée à l'unanimité

11.3 délibération pour versement d'une subvention au foot ball club de Meyrié

Le foot-ball club de Meyrié organise l'animation musicale de la fête d'été du samedi 29 juin .

M. le Maire propose de verser une subvention de 500 euro pour couvrir les frais de musiciens.

Délibération adoptée à l'unanimité

12. Questions diverses

Régularisation parcelle voirie, hypothèques – Immeuble les Sources

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a effectué auprès des hypothèques les démarches nécessaires à la régularisation d'une parcelle utilisée comme voirie communale, située devant l'immeuble «les sources ».

CAPI, budgets prévisionnels 2020 pour voirie, éclairage public, eau et assainissement

Dans le cadre de la préparation du Budget CAPI pour les interventions CAPI dans les communes, M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux leur avis sur les besoins en éclairage public, voirie, eau-assainissement ... Il est décidé de continuer l'aménagement sécurisé « piétons-vélos » rue Vie Dessous. La CAPI proposera un projet en septembre

SEDI, groupement d'achat de gaz, nouveau fournisseur

Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a négocié un nouveau marché pour la fourniture gaz du groupement de communes. EDF deviendra notre fournisseur de gaz à partir du 1^{er} janvier 2020 et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

Tribunal Administratif, BOTTU Fernand, trottoir route de Ruffieu

Ce sujet a été abordé au point 3

Cantine, rentrée septembre

La Sté SODEXO a dénoncé le contrat de fourniture des repas pour la rentrée 2019 suite au nouveau marché pour la fourniture des repas du Lycée St Marc passé avec la Sté ELIOR.

M. le Maire reçoit le représentant de la Sté ELIOR prochainement pour la continuité du marché.

Entretien écoles à partir d'octobre

M. le Maire annonce les mouvements de personnels à l'école pour la rentrée : départ de 3 professeurs, une nouvelle Directrice a été nommée, Mireille prend sa retraite au 1^{er} octobre.

Pascale BADIN présente un powerpoint sur l'organisation du service écoles à la rentrée.

La fermeture annoncée d'une classe à la rentrée est en attente de confirmation de Mme l'Inspectrice.

Point façades du bâtiment « ancienne mairie »

Toutes les commandes sont passées, les travaux vont démarrer prochainement.

Photovoltaïque

Les panneaux solaires vont être posés prochainement sur le toit du bâtiment communal « Maison Jacquier », square Bossico.

Point arrosage place

Une installation a été faite pour arroser les massifs de la place avec de l'eau de source des anciens captages.

Jazz à Vienne et bal d'été

Samedi 29/6 bal de l'été, place des écoles, organisé par le foot et un orchestre du village, et lundi Jazz au même endroit organisé par CAPI et buvette saucisses par le CCAS.

PEDT (Projet Éducatif Territorial)


Présenté par Laurence Ravet : ce projet a été établi conjointement avec des communes du Val d'Agny. Il sera expliqué à l'occasion de la rentrée scolaire avec les parents d'élèves élus et l'équipe enseignante.

Présenté par Laurence



Séance levée à 21 h 15

Le Secrétaire de séance
Nathalie DUPIN



Le Maire
Eugène REY

